



COMMUNE DE CUTRY

Note de présentation brève et synthétique du « BUDGET PRIMITIF 2024 »

SOMMAIRE

- I. Le cadre général du budget*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Les données synthétiques du budget*

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées durant l'année 2023.

Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier municipal avant l'approbation du compte administratif.

Ce compte administratif pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été approuvé par le conseil municipal le 4 avril 2024.

Le budget primitif 2024 a été voté le 4 avril 2024 par le conseil municipal.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en n'ayant pas recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Ce budget a été construit en prenant en compte plus particulièrement les éléments suivants :

L'excédent de fonctionnement réalisé en 2023 pour un montant de	117 801.89 €
L'excédent d'investissement de 2023 pour un montant de	375 065.90 €
La dotation de fonctionnement de l'Etat (DGF) pour un montant de	62 264.00 €

Il est utile de préciser que la DGF, dotation de fonctionnement de l'Etat représente pour notre commune un montant de 57.65 €/habitant, soit le plus faible de toutes les communes de l'Agglomération du Grand Longwy ;

Nous constatons en effet que certaines communes ont une dotation supérieure à 464 €/habitant et que la commune la plus proche de Cutry en nombre d'habitants perçoit environ 193 €/habitant.

A nos nombreuses questions, il apparaît clairement que le passé sidérurgique impacte encore les calculs, nous classant comme une commune POTENTIELLEMENT riche !

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

C'est un peu comme le budget d'une famille : les salaires (constituant les recettes) d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts, dotations versées par l'État, des diverses subventions et des prestations fournies à la population (cantine, accueil périscolaire ...).

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent **798 778.96 €**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 315 200.00 € des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent **708 500.00 €**

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'État
- Les recettes attendues au titre des prestations fournies à la population en règlement de la cantine et de l'accueil périscolaire pour un montant estimé à 60 000 € au titre de l'année 2024

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

► Chapitre 011 « charges à caractère général » 247 900 €

Au sein de ce chapitre, sont inscrites les dépenses relatives aux fluides, à l'entretien des bâtiments et du matériel roulant, aux primes d'assurances, et aux prestations de services. C'est la vie au quotidien de la commune.

Le chapitre 011 représente 35 % des dépenses réelles de fonctionnement.

► Chapitre 012 « dépenses de personnel » 315 200 €.

Il est à noter que les contrats aidés de l'Etat sont de plus en plus difficiles à obtenir et dans tous les cas le pourcentage de prise en charge est de plus en plus faible.

Un agent a été recruté à temps partiel au service périscolaire sans aucune aide, bouleversant ainsi l'équilibre financier du service. Un emploi à temps partiel au services techniques a été transformé en poste à temps complet pour faire face à la charge importante d'entretien du village.

Il est à souligner également que la mairie met à disposition du FEP les directrices à chaque vacances pour un montant d'environ 8 500 € sans qu'aucune contrepartie financière ne soit demandée à l'association, comme cela se pratique dans bon nombre de communes.

L'augmentation du point d'indice des agents titulaires, l'augmentation des charges salariales et plus particulièrement le coût de l'assurance statutaire des agents qui a évolué de 20 % représentent des charges importantes supplémentaires pour la collectivité.

Le chapitre 012 représente 44.5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

► Chapitre 014 « atténuations de produits 47 890 €.

Ce chapitre concerne la contribution de la commune au Fonds national de garantie individuelle des ressources communales.

Autrement dit, c'est ce que l'ETAT nous prend tous les ans depuis que la taxe professionnelle a été supprimée parce que notre commune avait été classée comme potentiellement riche au regard du passé sidérurgique !

Le chapitre 014 représente 6.75 % des dépenses réelles de fonctionnement.

► Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » 91 410 €.

Sur ce chapitre, sont inscrites notamment les dépenses relatives aux indemnités de fonction des élus, les subventions versées aux associations, la participation au voyage de l'école et la participation au fonctionnement du CCAS.

Le chapitre 65 représente 12.9 % des dépenses réelles.

► Chapitre 66 « charges financières 6100 €

Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette qui représente 0.86 % des dépenses réelles de fonctionnement.

► Chapitre 013 « atténuations de charges »

Ce chapitre représente le remboursement de charges en sécurité sociale et prévoyance

► Chapitre 70 « produits des services et du domaine » 82 700 €.

Ce chapitre retrace les recettes liées aux concessions dans les cimetières, les coupes de bois réalisées sur la commune, les redevances d'occupation du domaine public.

On y retrouve également la participation des familles au services de cantine et du périscolaire ainsi que la participation de la CAF dans le cadre du contrat territorial global qui a été initié par la municipalité. Les produits des animations organisées par la commission « fêtes et cérémonies » viennent compléter ce chapitre.

Le chapitre 70 représente 10.35 % des recettes réelles de fonctionnement.

► **Chapitre 73** « impôts et taxes » 565 330 €.

Sur ce chapitre, sont inscrits notamment le produit des taxes foncières, la taxe additionnelle des droits de mutation et l'attribution des compensations, la dotation de solidarité communautaire et le fonds de péréquation intercommunal versées par l'agglomération du Grand Longwy.

Le chapitre 73 représente 70.8 % des recettes réelles de fonctionnement.

► **Chapitre 74** « dotations et participations » 133 548.96 €.

Sont inscrites les dotations de l'ETAT appelées DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) les allocations compensatrices TH, FB et FNB et diverses participations accordées par l'État le remboursement des contrats aidés.

Le chapitre 74 représente 16.7 % des recettes réelles de fonctionnement.

► **Chapitre 75** « autres produits de gestion courante » 16 000 €

Sont imputés sur ce chapitre les revenus des immeubles (location des logements communaux et de la Salle des Fêtes) ainsi que les produits divers.

Le chapitre 75 représente 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 reste inchangé :

- Taxe d'habitation : 6 394.00 €
- Taxe foncière sur le bâti : 263 628.00 €
- Taxe foncière sur le non bâti : 6 614.00 €

Le produit de la fiscalité locale s'élève à : **276 636.00 €**

TAUX D'IMPOSITION		
TAXES	2023	2024
Taxe d'habitation	24.41 %	24.41 %
Taxe foncier bâti	21.83 %	21.83 %
Taxe foncier non bâti	17.76 %	17.76 %

d) Les dotations de l'État

La dotation Globale de Fonctionnement s'élève à : **62 624 €**

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **En recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à l'entretien du patrimoine ou à des travaux d'aménagement de voirie et des espaces publics ...).

b) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

L'aménagement du centre du village est le projet le plus importante à court terme et fait d'ores et déjà l'objet d'un fléchage des crédits d'investissement à hauteur de 483 166.57 €.

Les études seront réalisées en 2024 pour des travaux en 2025.

Les autres engagements concernent :

LIBELLE	MONTANT
Travaux d'achèvement du bâtiment technique	60 380.00 €
Aménagement paysager espace Mix'Âges	10 000.00 €
Aménagement paysager du parc	5 000.00 €
Equipement bâtiment technique	20 000.00
Aménagement rue de Longwy	45 000.00 €
Modification chauffage espace Mix'Âges	5 000.00 €
Reprise de concession cimetière :	40 000.00 €
Réfection rue du château	30 000.00 €
Réfection chapelle et travaux église	30 000.00 €
Acquisition foncière	130 000.00 €
Equipement cuisine Mix'Âges	5 000.00 €
Achat matériel d'animation	15 000.00 €
Eclairage scène Mix'Âges	3 000.00 €
Achat divers petit matériel	6 000.00 €

IV. Les données synthétiques du budget

SECTION	BP 2024	
	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	798 778.96	798 778.96
	RECETTES	DEPENSES
INVESTISSEMENT	944 146.75	944 146.75

a) État de la dette

Fin 2024, le capital restant dû de la dette sera de 292 304.93 €.

L'encours de la dette par habitant sera de 270 €. La moyenne nationale dans la strate des communes de 1000 habitants est de 640 €.

La capacité de désendettement est de 2.4 ans. La moyenne nationale dans la strate des communes de 1000 habitants est de 5.8 ans.

Remboursements en 2024 :

Capital : 54 600.18 €
Intérêts : 6 009.48 € } soit un total de : 60 609.66 €

Fait à CUTRY, le 04 avril 2024

Le Maire
Jean HUARD

